



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D4-2-1-95**

**OBJET :PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DU COMMERCE – CONTRAT DE PROJET**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)

Commune de MERLES : M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
 : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)  
 : M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)  
 : Mme LAROUSSINIE Francine  
 : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)  
 : M. LOPES Ernest  
 : Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)  
 : M. ZANIN Daniel  
 : Mme HOHOL Elisabeth  
 : Mr ZMUDA Patrick  
 : Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2023D4-2-1-95**

### **OBJET :PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

#### **CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DU COMMERCE – CONTRAT DE PROJET**

Depuis de nombreuses années, le choix avait été fait de soutenir le développement du commerce et de l'artisanat dans le cadre de notre Politique de développement économique par un partenariat avec l'Association des Artisans et des Commerçants des 2 Rives (AC2R) ; à cet effet, une subvention annuelle de fonctionnement versée à l'association permettait le financement d'un emploi d'animateur de commerce.

Cette expérience d'animation déléguée du commerce et de l'artisanat débutée et consolidée dans la durée, après la création de l'AC2R, a été mise en difficultés ces 6 dernières années ; par ailleurs, l'animation du commerce et de l'artisanat est assurée en très grande majorité par les collectivités locales, qui ont également des conventions contractuelles de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Il semble donc plus approprié aujourd'hui, de créer au sein de notre établissement un emploi de manager de commerce afin de mener à bien ce projet de développement et de promotion du commerce et de l'artisanat.

L'agent pourrait être recruté en contrat de projet de 3 ans, renouvelable par décision expresse sans pouvoir excéder une durée de 6 ans ; il serait intégré au service développement économique, sous l'autorité du chef de service, avec les missions suivantes :

- Fédérer, promouvoir et dynamiser le commerce et l'artisanat intercommunal,
- Conduire des actions d'animations en lien avec l'Association des Artisans et Commerçants des Deux Rives, les acteurs socio- économiques locaux et les Chambres Consulaires,
- Mener des actions de communication avec la création de supports traditionnels et numériques en relation avec la CCI et la CMA,
- Recenser les besoins et proposer des actions de formation ou d'accompagnement individuelles ou collectives avec la Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet, la CCI et la CMA.

Aussi, le Président propose la création, d'un emploi non permanent à temps complet, dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B pour mener à bien le programme sus-décrit.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par décision expresse de 3 ans maximum.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

Le Président propose donc :

- d'approuver la création de cet emploi comme précisé ci-dessus dans le cadre d'un contrat de projet,

- de le charger, ou en son absence, de charger le Vice-Président délégué, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants,

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DÉCIDE

- d'approuver la création de cet emploi comme précisé ci-dessus dans le cadre d'un contrat de projet,

- d'autoriser Le Président, ou en son absence, de charger le Vice-Président délégué, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants,

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



**Francine FILLATRE**



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

## AR Préfecture

### PERSONNEL COMMUNAUTAIRE CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D4\_2\_1\_95-  
DE

Numéro d'acte : 2023D4\_2\_1\_95

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-2-1-0-0 (Fonction publique / Personnel  
contractuel / création de poste)

Fichier acte : 2023D4-2-1-95 PERSONNEL  
COMMUNAUTAIRE CREATION D'UN  
POSTE DE MANAGER DE COMMERCE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 11:21:02

**Date de réception de l'AR : 11/07/2023 11:21:37**